



Vingt-cinquième séance du troisième mandat, 28 septembre 2016 à 19 heures
Salle Yves Fricker, Uni Dufour

Procès-verbal (approuvé)

Présents

Gregory Meyer, président¹
Anton Alexeev
Oyunbileg Batbuyan
Dominique Belin
Sophie Brandon
Leo Buehler
Julien Chanal
Vincent Chazaud
Ignace Cuttat
Stephan Davidshofer
Piera Dell'Ambrogio
Jean-François Denis
Andreas Dettwiler
Véronique Dubosson
Valérie Dullion
Eric Eigenmann
Mathilde Fontanet
Nadine Frei
Corine Frischknecht
Macaire Gallopin
Marine Girardin
Nicolas Gisin
Didier Grandjean
Michel Grandjean
Irène Herrmann Palmieri
Jaya Krishnakumar
Olivier Maulini
Jacques Moeschler
Sébastien Müller
Didier Picard
Matthieu Pichon
Marco Sassòli
Daniela Sauge
Pascal Sciarini
Nicolas Tamayo
Leonard Truscello.

Rectorat

Yves Flueckiger, recteur
Denis Hochstrasser, vice-recteur
Micheline Louis-Courvoisier, vice-rectrice
Michel Oris, vice-recteur.

Secrétariat

Jean-Jacques Bonvin.

pv_pr_28.09.16/ap

¹ A la suite du point 5, M. Dominique Belin, élu président, prend la direction des débats.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1. 1 Excusé-e-s :

Anouk Dupré
Brenda Kwak
Marie-Laure Papaux
Valeria Wagner
Jacques de Werra, vice-recteur
Jean-Marc Triscone, vice-recteur
Stéphane Berthet, secrétaire général
Didier Raboud, secrétaire général adjoint.

1.2 Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé sans modification.

1.3 Approbation du procès-verbal

Le procès-verbal de la séance du 22 juin 2016 est approuvé sans modification.

2. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

- MM. Paride Destefani (liste 2), Hadrien Komaromi (liste 1), David Alvarez Martinez (liste 1) et Mme Manon Volland (liste 1) ont donné leur démission de l'assemblée. Celle-ci devait donc remplacer ces quatre membres étudiants, ainsi que M. Jean-Laurent Astier pour le CCEP ; dans ce dernier cas, Mme Marine Girardin a été désignée pour remplacer M. Astier ; aucune opposition n'a été formulée suite à l'affichage de ce choix dans les facultés.

M. Corentin Droz, Samuel Freitas et Nicolas Tamayo remplacent les démissionnaires de la liste 1.

MM. Macaire Gallopin remplace le démissionnaire de la liste 2.

M. Romain Boillat remplace M. Hadrien Komaromi au bureau.

- Les membres de l'assemblée ont reçu copie des deux questions de M. Cuttat au rectorat (EQUIS et RERO).

- Mme Sauge a envoyé copie au président du message de Mme Cors-Huber sur le financement des post-doctorants par le FNS :

« [...] En mai 2015, le FNS s'est engagé à couvrir un éventuel déficit du fonds pour cause de revalorisation de la rémunération des post-doctorant-e-s, sous forme d'un versement complémentaire en fin de subside, pour autant qu'un solde positif constaté dans d'autres rubriques ne puisse pas couvrir cette différence.

Le cas de refus signalé à l'AU était antérieur à cette prise de position du FNS.

De la même manière nous avons constaté que certaines divisions du FNS émettaient des réserves encore ce printemps pour des financements mentionnant déjà la nouvelle rémunération de cette catégorie de personnel, n'ayant pas eu confirmation officielle du changement.

Depuis lors, notre règlement est officiellement modifié, le FNS est officiellement informé et donc prêt à entrer en matière pour combler un éventuel déficit. La section de pharmacie vient d'obtenir tout récemment un accord de principe de leur part.

Nous ne pouvons donc que recommander à ceux et celles qui auraient eu une réponse négative, de solliciter à nouveau le FNS. [...] »

3. COMMUNICATIONS DU RECTORAT ET RÉPONSES AUX QUESTIONS

Répondant à la question de M. Cuttat sur la situation du réseau de bibliothèques RERO, **le recteur** déclare que ce système, obsolète, sera remplacé en 2019 ou 2020 par une nouvelle plateforme (SLSP, Swiss library service platform) couvrant à terme l'ensemble des universités suisses (il n'est pas impossible que l'université de Lausanne rejoigne le réseau) et financé par swissuniversities.

Concernant la faculté d'économie et de management, **le vice-recteur Michel Oris** signale que la procédure EQUIS est en bonne voie et que le dossier sera soumis au début de l'année 2017.

Le recteur :

- A la rentrée 2016, l'université de Genève compte 16'400 étudiants, ce qui représente une croissance de quelque 2 % ; la FPSE, la faculté de droit et la faculté d'économie et de management sont les principales bénéficiaires de cette augmentation.

- Au classement de Shanghai, l'université de Genève est passée du 58e au 53e rang, soit juste devant l'université de Zürich, qui bénéficie d'un budget deux fois plus important.

- De nouvelles formations sont désormais actives, comme le master en études africaines, le master en ethnomusicologie (en collaboration avec l'université de Neuchâtel), le master en théologie à distance ; la collaboration sur le développement durable avec l'université de Tsinghua se poursuit et un nouveau master devrait être créé pour la rentrée 2017 ; trois nouveaux MOOCs ont démarré cet automne, ainsi que le projet Horizon académique, qui permet d'accueillir 35 étudiants réfugiés qui suivront des cours dans différentes facultés ; il convient ici de remercier la CUAE qui collabore activement à ce projet – ainsi que le DES qui a permis de faciliter la mise en place du projet au niveau de l'apprentissage du français.

- La faculté de traduction et d'interprétation fête cette année son septante-cinquième anniversaire : une importante manifestation est prévue pour le jeudi 29 afin de célébrer cet événement.

4. ÉLECTION DE LA PRÉSIDENTE OU DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE

Le président déclare qu'il est depuis le 1^{er} septembre 2016 chargé d'enseignement suppléant et qu'il a donc perdu le droit d'être membre de l'assemblée ; néanmoins, l'art. 46 du statut l'autorise à y siéger trois mois encore.

Le président a donc décidé de démissionner de la présidence, ce qui permettra à la personne qui le remplacera d'accomplir son mandat jusqu'à l'entrée en fonction de la nouvelle assemblée.

Le président demande quelles sont les candidatures à la présidence.

Mme Hermann Palmieri annonce que le corps professoral de l'assemblée a choisi de présenter la candidature de M. Dominique Belin.

M. Belin rappelle qu'il a présidé l'assemblée par deux fois déjà ; bénéficiant de plus de temps, M. Belin espère pouvoir faire de l'assemblée un lieu plus vivant qu'il ne l'a parfois été depuis le choix de M. Flückiger comme recteur.

C'est la dernière année académique que M. Belin passera à l'université.

M. Michel Grandjean apporte son soutien à M. Belin ; celui-ci connaît parfaitement l'institution et son règlement, à la rédaction duquel il a assidûment participé.

Le président propose de passer au vote, qui a lieu à bulletins secrets.

Bulletins distribués : 37.

Bulletins recueillis : 37.

M. Dominique Belin est élu à la présidence de l'assemblée par 36 voix sans opposition. Il y a un bulletin blanc.

Applaudissements.

M. Belin remplace M. Meyer à la direction des débats.

Le nouveau président remercie M. Meyer, qui a été un excellent président ; en compagnie d'Ignace Cuttat et de Matthias Erhardt, Gregory Meyer forme un magnifique trio.

Applaudissements.

5. ÉLECTION DE LA VICE-PRÉSIDENTE OU DU VICE-PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE

Mme Herrmann Palmieri annonce qu'elle quitte le bureau et est remplacée par M. Olivier Maulini pour représenter le corps professoral au sein de celui-ci.

Le bureau compte donc, outre le président, M. Olivier Maulini (corps professoral), Mme Mathilde Fontanet (CCER), M. Romain Boillat (corps étudiantin) et Mme Daniela Sauge (PAT).

A l'unanimité, M. Romain Boillat est élu à la vice-présidence de l'assemblée.

Applaudissements.

6. EXAMEN DU PROJET DE TROISIÈME CONVENTION D'OBJECTIFS

Le président : La convention sera soumise à la commission de l'enseignement supérieur à la fin septembre.

Rappel : l'art. 32,3, c de la loi sur l'université prévoit que l'assemblée « donne son préavis dans le cadre de la négociation de la convention d'objectifs avec l'Etat ».

Le recteur apporte les informations suivantes à la suite de *questions et remarques de l'assemblée* :

- Le texte qui est présenté ce soir a été légèrement modifié depuis son envoi.

La convention est un travail long et difficile ; il était prévu qu'elle soit signée au début 2016 ; ce retard a cependant peut-être un avantage car le Conseil d'Etat avait prévu à la fin de l'année 2015 une baisse de 5 % pour l'université d'ici à 2018 ; cette diminution n'est plus d'actualité et le rectorat a finalement obtenu une augmentation de 4 millions de francs.

Les montants mentionnés dans la dernière version du document intègrent 2 millions supplémentaires pour 2018 et 2 millions pour 2019.

Cette convention est différente des deux qui l'ont précédée : la première comptait 53 objectifs et si celle-ci en compte 17 comme la précédente, ils ont été méthodiquement travaillés avec les départements du canton et non plus avec le DIP seulement.

Ce département a cependant tenu à ce que les trois domaines suivants figurent dans la convention : intégration de personnes en situation de handicap, outils de vulgarisation accessibles à tous, anonymisation des examens.

Relativement à l'objectif 5, « développement des infrastructures », en particulier du numérique, un projet de loi visant à soutenir celui-ci par un montant de 15 millions sur 5 ans sera soumis au Grand Conseil.

- L'intégration d'une annuité est prévue mais doit encore être approuvée par le Grand Conseil ; elle permettrait d'augmenter l'allocation cantonale (qui ne couvre que 60 % des coûts).

- Le rectorat étudie le principe d'un gel budgétaire : le budget est octroyé aux facultés avec immobilisation de 1 % pendant 6 mois, au terme desquels ce montant est débloqué si la situation budgétaire le permet.

- Une inconnue demeure, celle de l'allocation fédérale de base après les changements apportés à l'aide aux hautes écoles ; le rectorat attend les décisions qui seront prises à Berne.

- L'art. 19 de la convention prévoit une évaluation ; les précédentes conventions ont été évaluées par des experts ; ceux-ci ont estimé à 93 % les objectifs atteints par la première convention mais il n'a jamais été question de soustraire du budget de l'université l'équivalent de 7 % de son budget... ; néanmoins, si une évaluation s'avérait catastrophique, les députés réagiraient lors du vote sur une nouvelle convention. Pour la deuxième convention, l'évaluation s'avère très positive pour l'université ; une critique est cependant émise sur la pertinence d'une évaluation avec un seul indicateur.

Il est relevé que l'objectif 1.3, lié à la promotion de l'identité de l'université dans la Genève internationale, mentionne les « places de stages dans des OI et ONG offertes aux étudiant-e-s UNIGE » sans préciser quelles sont ces places et dans quelles organisations elles se situent ; on a récemment pu voir que les stagiaires des organisations internationales peuvent être sous-rémunérés – voire pas rémunérés du tout...

De plus, les deux indicateurs de cet objectif (stages et programmes de formation) devraient être questionnés, mieux définis et se montrer plus ambitieux.

Le recteur : Les places de stages dont il est ici question s'inscrivent dans des cursus de formation et ne relèvent donc pas de la précarisation dénoncée.

L'objectif est en fait d'améliorer la coopération en matière de recherche à tous les niveaux, de créer une plateforme où l'université pourra discuter avec l'ensemble des organisations internationales et éventuellement proposer son expertise ; développer des cursus de formation ; des indicateurs qualitatifs sont très difficiles à établir sur ces points.

Cela étant, le terme « renforcer » l'identité de Genève... serait peut-être plus pertinent que celui de « promouvoir ».

Le regret est émis qu'il n'y ait pas plus d'objectifs liés aux conditions matérielles du monde étudiant, logement, crèches etc., ainsi qu'à l'égalité.

Le recteur :

- Deux documents fondamentaux définissent la stratégie de l'université : la convention d'objectifs et le plan stratégique ; ces documents sont maintenant très différents et les objectifs dont il est question sont abordés dans le plan plus que dans la convention. Cela met en lumière la question des engagements de l'Etat envers l'université, lesquels sont moins précis et moins nombreux que les engagements de l'université envers l'Etat.

- Classement de Shanghai et évaluation de l'université : quelle que soit sa valeur, ce classement est cité par des conseillers d'Etat ; c'est en ce sens un avantage considérable face au politique d'être classé parmi les meilleures universités du monde. Le rectorat est tout à fait conscient de la relativité de tels classements. L'avantage de celui de Shanghai est qu'il n'est pas le fait des universités concernées mais de la récolte d'informations extérieures à celles-ci en fait de publications etc.

Les indicateurs sont essentiellement quantitatifs (par exemple le nombre d'étudiants inscrits dans une discipline)...

M. Oris souligne que l'aspect quantitatif des objectifs et des indicateurs relève d'une demande du politique... ; l'important est dans les objectifs et leurs dimensions inter et pluridisciplinaires.

Le recteur : Ce qui intéresse surtout les experts chargés d'évaluer les indicateurs, ce sont les textes qui les accompagnent.

L'objectif 6.2 (« Promouvoir la relève scientifique et les carrières féminines ») est centré sur la relève professorale au détriment du corps des collaborateurs et collaboratrices de l'enseignement et de la recherche et des étudiants.

De plus, le pourcentage indiqué de femmes dans les nouvelles nominations professorales est plus bas en 2016 qu'il ne l'est en 2015...

Le recteur : Il faut travailler sur les indicateurs qui pourraient être utilisés pour le CCER et le corps étudiant.

Ce qui intéresse le rectorat, c'est le nombre de nominations plus que le nombre total de femmes professeures car ce critère est plus pertinent pour suivre la progression de l'égalité d'année en année ; quant aux chiffres des années 2015 et 2016, ils doivent être vérifiés...

Mme Micheline Louis-Courvoisier, vice-rectrice : Concernant l'objectif 3.3 (« Anonymiser les examens qui peuvent l'être afin de favoriser l'égalité des chances » — indicateur : nombre d'examens anonymisés (e-assessment)), le rectorat attend les conclusions de la commission ad hoc de l'assemblée. Certaines facultés ont introduit l'anonymisation d'une partie de leurs examens ; le rectorat a, quant à lui, procédé à des évaluations financières sur le coût de l'anonymisation dans l'ensemble de l'institution. De plus, il faut établir quels examens devraient être anonymisés — qu'en est-il, par exemple, des oraux ? — et selon quelles méthodes.

La question est plutôt de savoir quels examens ne devraient pas être anonymisés...

M. Denis Hochstrasser, vice-recteur, précise qu'il y a à Uni Mail une salle d'e-assessment expérimental, lequel permet de passer ses examens sur ordinateur ; ceux-ci sont d'ailleurs facilement anonymisés.

Le recteur souligne qu'il faut éviter de créer des indicateurs d'une complexité telle qu'il faudrait des mois pour les élaborer – et les déchiffrer...

Le président : La question de l'anonymisation sera mise à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

Objectif 3.2 : « Développer les innovations pédagogiques et les outils de vulgarisation permettant de rendre le savoir accessible à tous » : les indicateurs choisis sont ambigus car ils montrent une baisse des prestations – et il y est difficile de distinguer le quantitatif du qualitatif...

Le président : Les précédentes conventions ne portaient que sur ce qu'il était prévu de faire en plus alors que celle-ci aborde aussi ce qui relève du maintien de certaines prestations (« le socle »).

*Objectif 6.1 : « Participer à l'effort de formation du personnel non universitaire, notamment en accueillant davantage d'apprenties et d'apprentis. Poursuivant ainsi l'expérience menée depuis 30 ans pour les laborantins(e) en chimie et biologie, l'Université, devient aussi formatrice dans des formations pertinentes, telles qu'agent-e en information documentaire CFC et employé-e de commerce (CFC) » : L'accueil d'apprentis par l'université étant important aux yeux de la responsable du DIP, que fait l'institution en ce sens ?
Ces stages d'apprentissage doivent être l'objet d'un tournus, est-ce le cas ?*

M. Oris : L'essentiel était pour le rectorat de garantir les places des laborantins ; des places d'apprentissage ont été créées dans les bibliothèques et dans le domaine de l'informatique ; deux employés de commerce ont de plus été engagés et le tournus est mis en place, mais ce processus doit encore être rôdé car l'université n'a pas de grande expérience dans ce domaine.

*L'assemblée « donne son préavis dans le cadre de la négociation de la convention d'objectifs avec l'Etat » : il est souhaitable que désormais les discussions entre rectorat et assemblée sur cette question s'engagent plus tôt...
Quant aux indicateurs, s'ils sont essentiellement formels, il vaudrait mieux prévoir un système plus adéquat à une institution académique (projets de recherche ou projets financés par des organisations internationales par exemple, ou nombre de personnes ayant obtenu une place dans une organisation internationale deux ou trois ans après la fin de leurs études).*

Le président souligne que la multiplication des indicateurs risque de mener à une augmentation de la part du budget dévolue à l'administration centrale.

Le risque est évoqué d'une schizophrénie au sein de l'institution si convention d'objectifs et plan stratégique diffèrent de plus en plus.

Le recteur : La première convention d'objectifs a été signée avant même que le plan stratégique fût élaboré ; la deuxième convention l'a été après l'élaboration du plan ; pour la troisième convention, tous les départements ont été contactés afin d'obtenir une cohérence optimale.

Cependant, force est de constater que le travail sur les conventions et les plans change constamment : l'élaboration de ces documents devra se faire dans la continuité...

Le président : Le préavis de l'assemblée sera en fait un soutien à la démarche du rectorat, indépendamment des détails sur lesquels des divergences peuvent apparaître.

L'assemblée de l'université apporte un préavis favorable dans le cadre de la négociation de la convention d'objectifs avec l'Etat par 30 voix contre une. Il y a 4 abstentions.

7. INFORMATIONS DU RECTORAT SUR LES ÉMOLUMENTS ADMINISTRATIFS

Le recteur apporte les informations suivantes à la suite de *questions et remarques de l'assemblée* :

Après avoir consulté le CRD, le rectorat a décidé de modifier les émoluments administratifs liés aux demandes d'immatriculation des étudiants : un émolument de 50 francs sera demandé à partir du semestre d'automne 2017 à tout nouvel étudiant titulaire d'un diplôme suisse, et de 150 francs aux détenteurs d'un diplôme étranger, au lieu de 65 francs actuellement.

Dès janvier 2017, ces émoluments ne seront plus remboursés. Ils permettront de couvrir à hauteur d'environ 600'000 francs les frais liés au traitement de dossiers, qui sont estimés à 1 million de francs.

Enfin, les étudiants les plus précaires en seront exemptés.

L'engagement du rectorat de ne pas toucher aux taxes semestrielles est respecté et le restera.

Raisons de ces augmentations :

- beaucoup de dossiers déposés auprès du service d'immatriculation sont incomplets et de nombreuses inscriptions ne sont pas confirmées, d'où un travail administratif supplémentaire ;

- en procédant à ces augmentations, l'université s'aligne sur les pratiques des hautes écoles suisses (les titulaires d'un titre étranger paient 100 francs aux universités de Fribourg et Neuchâtel, 200 francs à l'université de Lausanne et 150 francs à l'EPFL – et les titulaires d'un titre suisse paient 50 francs à l'université de Fribourg, 100 francs à l'université de Neuchâtel et 50 francs à l'EPFL — l'université de Lausanne ne demandant aucun émolument) ;

- les tarifs d'inscription n'ont pas été modifiés depuis 2002 et ne correspondent plus au nombre d'étudiants qui déposent des demandes au service des immatriculations.

Il est remarqué qu'à l'université de Neuchâtel, par exemple, les émoluments demandés sont remboursés en cas d'immatriculation confirmée...

Quant à la distinction entre émoluments et taxes, elle est strictement rhétorique : dans les faits, les étudiants voient augmenter le coût de leur entrée à l'université – alors que 75 % d'entre eux travaillent à côté de leurs études dans des conditions parfois difficiles et ont toutes les peines à trouver un logement... La précarité est telle pour certains étudiants qu'ils sont contraints de quitter l'université en cas d'échec à des examens.

*La CUAE est quotidiennement en prise avec ces difficultés matérielles.
De plus, la distinction entre étudiants suisses et étrangers n'a pas grande pertinence dans les faits.*

L'assemblée de l'université doit réfléchir à d'autres moyens de résoudre le problème du coût des immatriculations et prendre position contre la décision du rectorat.

Les étudiants venant de l'est de l'Europe, par exemple, ont de la peine à s'acquitter des émoluments demandés en raison des difficultés liées aux transactions bancaires.

Le recteur : Le rectorat est sensible à ces arguments et y a longuement réfléchi ; c'est la raison pour laquelle est prévu un soutien aux étudiants dans le besoin dans le cadre d'une politique redistributive.

Doit aussi être pris en compte le fait que les étudiants paient pour des prestations qui parfois ne les concernent pas (sportives ou culturelles par exemple).

Précision : les émoluments ne sont demandés qu'une seule fois, lors de l'immatriculation ; le passage du bachelor au master – avec ou sans exmatriculation entre deux – n'implique pas de contribution financière supplémentaire ; le cas du doctorat doit encore être étudié.

Le projet du rectorat est un dangereux précédent ; on voit en France que l'immatriculation est gratuite mais que les émoluments prolifèrent ; et qu'en est-il de la base légale de ces émoluments par rapport aux taxes qui sont fixées dans la loi ?

Le recteur : Il y a effectivement dans certaines universités multiplication des émoluments – par exemple ceux qui touchent les examens ; le rectorat s'engage cependant à ne pas pratiquer une telle politique.

Les étudiants étrangers sont doublement défavorisés : les émoluments sont plus élevés pour eux et ils doivent payer leur permis de séjour : seuls les étudiants étrangers fortunés pourront se permettre d'étudier à Genève...

Le recteur : Le rectorat entend intervenir par des aides aux étudiants étrangers qui en ont besoin : la redistribution est la politique qui doit permettre à tous l'accès à l'université – mais il restera le problème de la preuve que les étudiants étrangers doivent apporter quant aux moyens dont ils disposent pendant les douze premiers mois de leur séjour en Suisse.

En Suisse, demander de l'aide est souvent culpabilisant et mal vu et mal vu... ; une politique « caritative » est une mauvaise politique.

Il faudrait reverser les émoluments perçus sur des dossiers confirmés et acceptés à des organes d'aide aux étudiants.

Le recteur : Le problème financier demeurerait pour l'université, qui doit aujourd'hui traiter les dossiers de 16'400 étudiants et assurer le meilleur accueil aux arrivants.

Mme Louis-Courvoisier insiste sur la nécessité pour les étudiants de proposer des pistes dans ce domaine : tous les membres de l'université ont intérêt à ce que l'institution soit attractive.

Le recteur : Il serait intéressant de voir si les différences entre émoluments de l'université de Lausanne, de Genève etc. ont une influence sur le choix des futurs étudiants.

Le président : Demander 65 francs à un futur étudiant suisse n'est pas indécent mais en demander 150 à un étudiant moldave ou népalais est une tout autre histoire...

8. DÉSIGNATION DE LA REPRÉSENTANTE OU DU REPRÉSENTANT DES ÉTUDIANT-E-S À LA CITÉ UNIVERSITAIRE

Le président : M. Ludovic Rudaz, représentant des étudiants au sein du conseil de fondation de la Cité universitaire, a annoncé sa démission le 25 juin. L'assemblée avait élu M. Rudaz le 30 octobre 2013 et devra donc élire ce soir sa remplaçante ou son remplaçant.

(Cf. art. 7e des statuts de la fondation de la Cité universitaire :

« l'assemblée de l'université désigne un étudiant ou une étudiante en vue de son élection par le Conseil d'Etat au conseil de fondation de la cité universitaire ».)

Seul candidat, M. Romain Gauthier (étudiant à la faculté des sciences de la société) écrit à propos de sa candidature :

« Je pense connaître suffisamment la situation à la Cité Universitaire afin d'y participer activement. En effet, durant l'exercice académique écoulé j'ai travaillé sur la question en étroite collaboration avec un collectif de locataires résidant à la Cité Universitaire et le groupe de travail *Logement* de la CUAE. En outre, j'ai participé à la révision des contrats de baux du BLRU également durant l'exercice académique écoulé. Ces activités m'ont permis d'acquérir une vision globale du logement étudiant à Genève et ont nécessité une collaboration étroite avec d'autres acteurs de l'Université. »

La désignation a lieu in absentia.

A l'unanimité, M. Romain Gauthier est élu au conseil de fondation de la Cité universitaire.

9. COMMISSIONS : COMPOSITION ET PERSPECTIVES

Ce point est repoussé à une date ultérieure.

8. DIVERS

Néant.

Après avoir remercié les membres de l'assemblée et du rectorat, le président clôt la séance à 21 h 15.

Les prochaines séances auront lieu les mercredis 26 octobre, 30 novembre et 21 décembre 2016.

jjb/09.16